

Estimation des tableaux de chasse de bécassine des marais et de bécassine sourde en France pour la saison 2013-2014



YVES FERRAND^{1*}, KÉVIN LE REST^{1*},
DAMIEN COREAU^{1**}, PHILIPPE AUBRY²

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Avifaune migratrice – Nantes*, Chizé**.

² ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Cellule d'appui méthodologique – Saint-Benoist, Auffargis.

Contact : yves.ferrand@oncfs.gouv.fr

Selon les résultats de la dernière enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir qui ont été publiés dans Faune sauvage n° 310, environ 180 000 bécassines des marais et 43 000 bécassines sourdes seraient prélevées au cours de chaque saison de chasse en France. À l'échelle européenne, notre pays atteint ainsi un niveau comparable à l'Irlande, où ces deux espèces sont particulièrement recherchées. La précision des estimations obtenues permet d'analyser la répartition de ces prélèvements jusqu'au niveau départemental.

Parmi les limicoles chassables, la bécassine des marais et la bécassine sourde sont, avec la bécasse des bois et le vanneau huppé, les espèces les plus recherchées en France. Situé au cœur de l'aire d'hivernage européenne, notre pays accueille chaque automne-hiver ces oiseaux en provenance des zones humides du nord et de l'est de l'Europe, ainsi que de la toundra arctique.

En France, les bécassines peuvent être chassées (arrêté du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, version consolidée au 26 juillet 2016) :

- à partir du premier samedi d'août sur le Domaine public maritime (à quelques exceptions près) ;
- du premier samedi d'août au premier jour de la troisième décennie d'août, sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse des bécassines par la réalisation de platiers et la mise en eau ;
- du premier jour de la troisième décennie d'août à l'ouverture générale sur l'ensemble des zones humides ;
- puis, sur tout le territoire, de l'ouverture générale jusqu'au 31 janvier.

Une gestion raisonnée de ces espèces gibiers implique de connaître, autant que faire se peut, les prélèvements cynégétiques qui s'exercent sur elles. Cet objectif est celui de l'enquête sur les tableaux de chasse à tir réalisée par l'ONCFS et la FNC en France au cours de la saison 2013-2014. La méthodologie de l'enquête a été décrite par ailleurs (Aubry *et al.*, 2016) et nous invitons le lecteur à s'y reporter. Rappelons qu'elle s'appuie sur un dispositif d'échantillonnage probabiliste appliqué à un fichier national des chasseurs, et comporte plusieurs phases d'échantillonnage avec des questionnaires adressés par voies postale et téléphonique.

Une précision des estimations optimisée pour les oiseaux migrateurs

Lors de cette enquête, une attention particulière a été portée aux oiseaux migrateurs chassables dans la mesure où les enjeux de conservation sur ces espèces sont élevés. De ce fait, la précision des estimations obtenues a été optimisée dans le cadre d'un dispositif d'échantillonnage aléatoire stratifié par départements, en privilégiant les départements où ces gibiers sont particulièrement recherchés. Précisons que la surreprésentation de ces départements dans l'échantillon n'introduit pas de biais dans les estimations, parce qu'elle est prise en compte dans les calculs.



© P. Février

▲ *Le couplage de l'enquête nationale sur les tableaux de chasse avec les analyses de plumages annuelles classe la saison cynégétique 2013-2014 nettement au-dessus de la moyenne pour les deux espèces de bécassines.*

L'analyse des résultats d'une telle enquête nécessite de qualifier la saison concernée en termes d'abondance. Autrement dit, la saison 2013-2014 fut-elle particulièrement favorable ou non au stationnement des bécassines dans notre pays ? L'abondance des oiseaux migrateurs est très difficile à évaluer en automne-hiver et dépend largement du succès de reproduction et des conditions météorologiques rencontrées. Néanmoins, on peut faire l'hypothèse que les prélèvements sont corrélés positivement à l'abondance. Ainsi, il est possible de comparer la saison cynégétique concernée

avec les précédentes. Un partenariat d'études et de recherches entre l'ONCFS et le Club international des chasseurs de bécassines (CICB), auquel s'associent plusieurs fédérations départementales des chasseurs (FDC), permet de disposer d'informations visant, entre autres, à qualifier chaque saison cynégétique. Chaque année, des plumages sont récoltés et analysés (5 808 plumages de bécassine des marais et 1 629 de bécassine sourde en 2013-2014). Des données de prélèvement issues de 24 territoires de chasse sont également transmises et étudiées.

À partir des résultats de l'enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir et des données de prélèvements ONCFS/CICB/FNC, nous sommes en mesure de donner l'estimation des prélèvements de bécassine des marais et de bécassine sourde pour la saison 2013-2014, ainsi que de resituer cette saison de chasse par rapport aux autres.

Bécassine des marais

Le tableau de chasse national pour la saison 2013-2014 a été estimé à environ 180 000 oiseaux ([145 501 - 210 275] ; intervalle de confiance (IC) à 95 %). Hormis la bécasse des bois, c'est de loin le limicole le plus prélevé, le tableau annuel estimé atteignant près du double de celui du vanneau huppé (environ 96 000 individus [71 073 - 121 678]). Les résultats issus de la collecte de plumages et de l'analyse des tableaux de chasse sur des territoires de référence classent nettement la saison 2013-2014 comme l'une des meilleures pour la bécassine des marais depuis le début des années 2000 (ONCFS/CICB/FNC, 2014). Cette situation nous conduit à considérer l'estimation fournie en 2013-2014 comme une valeur haute, et non comme une moyenne.

▼ *En dehors de la bécasse des bois, la bécassine des marais est de loin le limicole le plus prélevé en France.*



© M. Benmergul/ONCFS

Des estimations relativement précises sont disponibles pour 7 des 22 régions administratives qui étaient en vigueur jusqu'en 2016, et pour 6 des 13 nouvelles régions administratives (tableau 1). Dans les autres cas, la précision de la mesure (représentée par son coefficient de variation – CV) est trop faible (CV supérieur à 30 %) pour que les résultats soient publiés.

Compte tenu d'une représentation géographique plus détaillée, nous avons privilégié une analyse fondée sur le

découpage régional appliqué au moment de l'enquête. Le quart nord-ouest du pays et l'Aquitaine se distinguent très clairement par l'importance des prélèvements estimés (tableau 1). Ces régions disposent d'un fort potentiel d'accueil en raison de leurs surfaces en zones humides (marais, prairies inondables) et de leur position littorale qui offre des espaces maritimes favorables aux haltes migratoires et à l'hivernage (slikke et schorre).

Une approche statistique complémentaire a permis d'attribuer à chaque région la classe

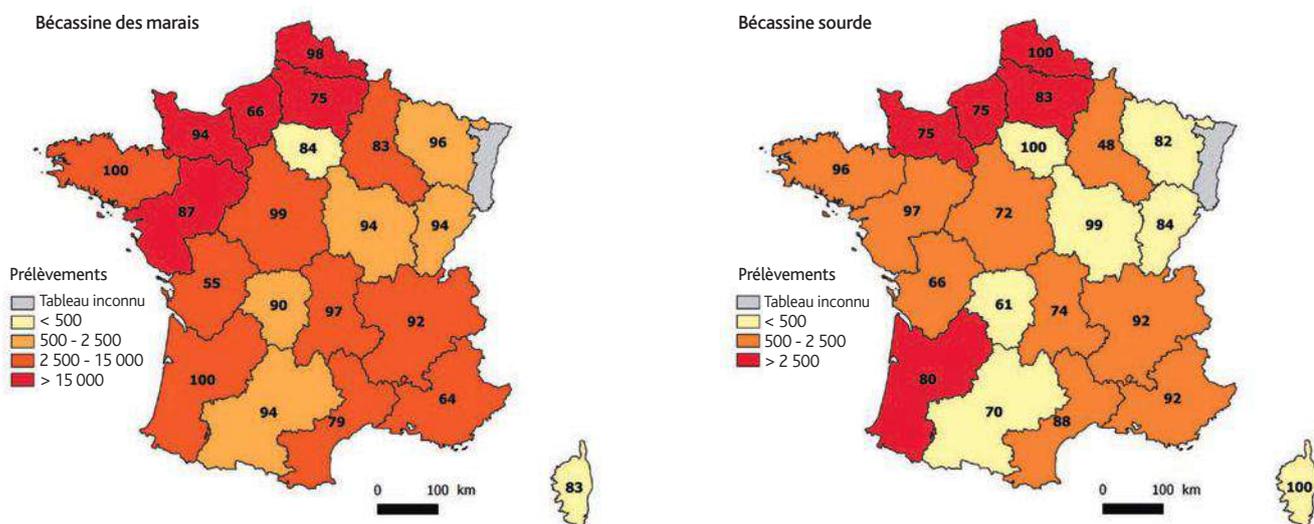
la plus probable dans laquelle se situent les prélèvements, et en conséquence de disposer d'informations pour les régions où les résultats ne sont pas publiables en raison d'un CV supérieur à 30 % (figure 1). Ainsi, les prélèvements de bécassines des marais en Haute-Normandie et dans les Pays de la Loire ont respectivement deux chances sur trois et neuf chances sur dix d'être supérieurs à 15 000. Les prélèvements dans les régions du quart nord-est sont, de manière quasi certaine, compris entre 500 et 2 500 oiseaux,

Tableau 1 Estimation du tableau de chasse de bécassine des marais et de bécassine sourde pour la saison 2013-2014 dans les régions pour lesquelles la précision était suffisante (CV ≤ 30 %).

Région	Total estimé	Intervalle de confiance à 95 %	Coefficient de variation (%)
Bécassine des marais			
<i>Limites régionales avant 2016</i>			
Aquitaine	9 937	6 862 - 13 012	16
Basse-Normandie	21 923	13 141 - 30 706	20
Bourgogne	1 833	1 001 - 2 665	23
Bretagne	8 398	4 097 - 12 699	26
Centre	4 173	2 776 - 5 570	17
Nord – Pas-de-Calais	21 680	15 212 - 28 148	15
Picardie	18 739	7 947 - 29 531	29
<i>Limites régionales après 2016</i>			
Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes	25 331	14 461 – 36 202	22
Auvergne – Rhône-Alpes	15 193	7 672 – 22 715	25
Bourgogne – Franche-Comté	3 359	2 028 – 4 690	20
Bretagne	8 398	4 097 – 12 699	26
Centre – Val de Loire	4 173	2 776 – 5 570	17
Nord – Pas-de-Calais – Picardie	39 896	27 366 – 52 425	16
Bécassine sourde			
<i>Limites régionales avant 2016</i>			
Basse-Normandie	2 969	1 579 - 4 360	24
Bretagne	865	455 - 1 276	24
Centre	599	272 - 926	28
Nord – Pas-de-Calais	7 589	3 801 - 11 377	25
Pays de la Loire	1 750	990 - 2 509	22
<i>Limites régionales après 2016</i>			
Bourgogne – Franche-Comté	620	269 – 971	29
Bretagne	865	455 – 1 276	24
Centre – Val de Loire	599	272 – 926	28
Pays de la Loire	1 750	990 – 2 509	22

Figure 1 Estimation des niveaux de prélèvements de bécassine des marais et de bécassine sourde par région administrative (limites avant 2016) au cours de la saison 2013-2014.

Les estimations sont fournies sous forme de classes définies a priori. Pour chaque région, la probabilité que le prélèvement appartienne aux différentes classes a été calculée. La classe retenue est celle associée à la plus forte probabilité. Cette mesure de l'incertitude du classement (en %) est figurée pour chaque département pour lesquels les calculs ont pu être réalisés. Lorsque le calcul est impossible, la mention « Tableau inconnu » est reportée.



à l'exception de la Champagne-Ardenne où ils se situeraient entre 2 500 et 15 000. Dans chaque région du quart sud-ouest, les prélèvements seraient compris entre 2 500 et 15 000 individus. Entre 500 et 2 500 bécassines des marais seraient prélevées en Midi-Pyrénées. Enfin, en Corse et en Ile-de-France, moins de 500 oiseaux seraient prélevés chaque année.

Pour 9 départements, la précision des estimations est suffisante (CV inférieur ou égal à 30 %) pour que les résultats soient présentés (tableau 2). Le Calvados, la Manche et le Pas-de-Calais dépassent le seuil des 10 000 bécassines des marais prélevées. Le Nord s'en rapproche et la Gironde dépasse les 8 000 oiseaux.

La même approche statistique complémentaire montre que dans la majorité des départements pour lesquels aucune estimation n'est publiable, les prélèvements ont une forte probabilité d'être inférieurs à 1 000 bécassines des marais (figure 2). En revanche, dans le Pas-de-Calais, en Seine-Maritime, en Vendée, en Charente-Maritime et dans les Bouches-du-Rhône, ils se situeraient probablement au-dessus de 10 000 oiseaux. Dans quelques autres départements (Ain, Cantal, Finistère, Gard, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Landes, Haute-Loire, Saône-et-Loire), les prélèvements seraient compris entre 1 000 et 5 000 bécassines des marais.

Tableau 2 Estimation du tableau de chasse de bécassine des marais et de bécassine sourde au cours de la saison 2013-2014 pour respectivement 9 et 4 départements (CV ≤ 30 %).

Département	Total estimé	Intervalle de confiance à 95 %	Coefficient de variation (%)
Bécassine des marais			
Calvados	10 264	4 362 - 16 165	29
Finistère	2 105	901 - 3 309	29
Gironde	8 152	5 212 - 11 091	18
Loire-Atlantique	5 758	3 760 - 7 757	18
Loiret	1 014	445 - 1 583	29
Manche	11 675	5 121 - 18 229	29
Nord	9 220	5 613 - 12 827	20
Pas-de-Calais	13 103	7 701 - 18 505	21
Saône-et-Loire	1 413	668 - 2 158	27
Bécassine sourde			
Charente-Maritime	890	420 - 1 361	27
Manche	1 680	835 - 2 524	26
Nord	3 891	1 760 - 6 023	28
Vendée	289	136 - 442	27

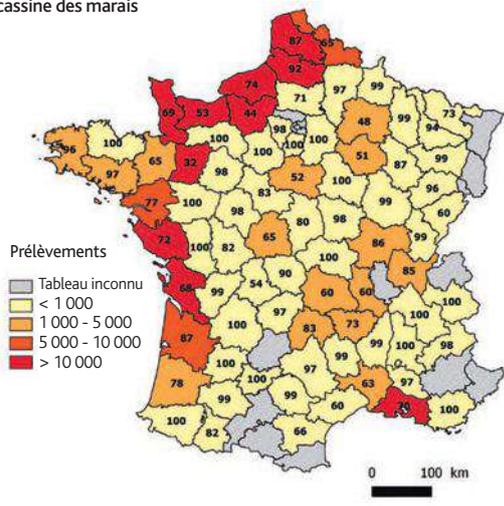


▶ Bécasse exceptée, la bécassine sourde arrive au troisième rang des prélèvements de limicoles derrière la bécassine des marais et le vanneau huppé.

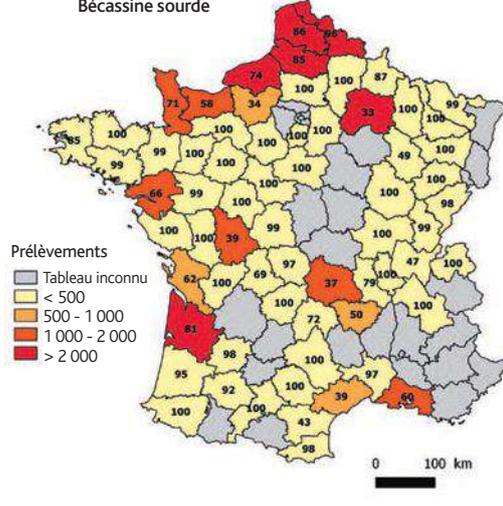
Figure 2 Estimation des niveaux de prélèvements de bécassine des marais et de bécassine sourde par département au cours de la saison 2013-2014.

Les estimations sont fournies sous forme de classes définies a priori. Pour chaque département, la probabilité que le prélèvement appartienne aux différentes classes a été calculée. La classe retenue est celle associée à la plus forte probabilité. Cette mesure de l'incertitude du classement (en %) est figurée pour chaque département pour lesquels les calculs ont pu être réalisés. Lorsque le calcul est impossible, la mention « Tableau inconnu » est reportée.

Bécassine des marais



Bécassine sourde



En Europe, cette espèce est chassable dans un peu plus de la moitié des pays, Russie européenne comprise (figure 3) ; mais ceux-ci représentent près de 75 % de la superficie totale. Des estimations de tableaux de chasse sont disponibles pour certains d'entre eux, assez anciennes dans plusieurs cas (jusqu'à quinze ans). Deux pays se distinguent par l'importance de leurs prélèvements : l'Irlande, qui tiendrait la première place avec environ 205 000 oiseaux prélevés, et la France (tableau 3). Trois autres pays prélèveraient quelques dizaines de milliers de bécassines des marais : l'Italie (environ 50 000), le Royaume-Uni (environ 30 000) et le Danemark (environ 10 000). En Espagne, le tableau de chasse annuel est estimé à 5 800 oiseaux, et en Autriche, à 2 500. Dans les autres pays, les prélèvements se situent au-dessous de 500 individus.

Bécassine sourde

Le tableau de chasse national pour la saison 2013-2014 a été estimé à environ 43 000 oiseaux ([27 032 - 59 335]; IC 95 %). C'est le troisième limicole le plus prélevé (hormis la bécasse des bois) après la bécassine des marais et le vanneau huppé. Les travaux engagés chaque année, en partenariat avec le CICB et plusieurs FDC, conduisent également à classer cette saison comme excellente pour la bécassine sourde. L'estimation fournie par cette enquête est donc à situer au-dessus de la moyenne.

Les estimations sont présentées (CV inférieur ou égal à 30 %) pour 5 des 22 régions administratives qui étaient en

Tableau 3 Liste des pays d'Europe où la bécassine des marais et la bécassine sourde sont chassables et estimation du tableau de chasse annuel.

Entre parenthèses : année de l'estimation.

Pays	Estimation du tableau de chasse
Bécassine des marais	
Autriche	2 500 ¹
Biélorussie	non disponible
Bosnie-Herzégovine	non disponible
Bulgarie	non disponible
Chypre	non disponible
Croatie	non disponible
Danemark	10 000 (2011) ²
Espagne	5 800 ³
France	177 888 (2013-2014) ⁴
Grèce	non disponible
Irlande	205 139 (2003) ⁵
Italie	50 311 (2003) ³
Lituanie	200 ⁵
Macédoine	non disponible
Malte	82 (2014) ⁶
Monténégro	non disponible
Norvège	< 200 (2014-2015) ⁷
Portugal	non disponible
Roumanie	non disponible
Royaume-Uni	30 000 ³
Russie	non disponible
Suisse	non disponible
Bécassine sourde	
Bosnie-Herzégovine	non disponible
Espagne	10 000 (2001) ⁸
France	43 183 (2013-2014) ⁴
Irlande	29 125 (2003) ³
Italie	15 000 (2001) ⁸
Malte	27 (2014) ⁶
Portugal	10 000 (2001) ⁸
Roumanie	non disponible
Royaume-Uni	non disponible (Irlande du Nord)

¹ http://www.statistik.at/web_en/statistics/Economy/agriculture_and_forestry/livestock_animal_production/hunting/index.html.

² Christensen *et al.* (2014).

³ Hirschfield & Heyd (2005).

⁴ Aubry *et al.* (2016).

⁵ Macikunas & Svazas (2000).

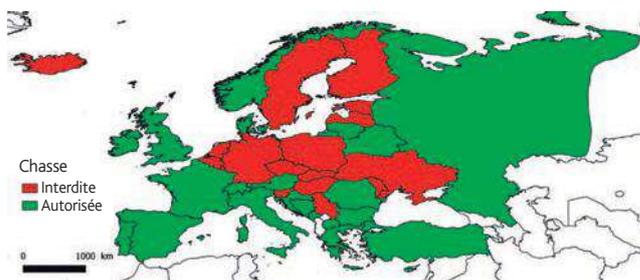
⁶ Parliamentary Secretariat for Agriculture, Fisheries and Animal rights. Wild bird regulation Unit (2014).

⁷ Pedersen *et al.* (2016).

⁸ Kalchreuter (2003).

Figure 3 Statut cynégétique de la bécassine des marais et de la bécassine sourde en Europe.

Bécassine des marais



Bécassine sourde



▼ Environ 220 000 bécassines ont été prélevées dans les zones humides françaises en 2013-2014.



© R. Rouxel/ONCFS

vigueur jusqu'en 2016, et pour 4 des 13 nouvelles régions administratives (*tableau 1*). Elles se situent toutes dans le quart nord-ouest du pays et marquent ainsi l'importance de ces territoires pour l'accueil de l'espèce. Le Nord-Pas-de-Calais se distingue clairement avec un prélèvement de bécassines sourdes estimé à environ 7 600 individus [3 801 - 11 377], c'est-à-dire plus du double qu'en Basse-Normandie (environ 3 000 ; [1 579 - 4 360]), qui vient en deuxième place.

La même approche statistique complémentaire que celle utilisée pour la bécassine des marais confirme ces résultats, en les précisant pour la Picardie et la Haute-Normandie où les prélèvements seraient supérieurs à 2 500 bécassines sourdes (*figure 1*). L'Aquitaine entrerait également dans la même classe de prélèvements, tandis que ceux des régions du quart nord-est se situeraient en dessous de 500 oiseaux – à l'exception de la Champagne-Ardenne où ils seraient compris entre 500 et 2 500 oiseaux. Enfin, toutes les régions du quart sud-est connaîtraient des prélèvements compris entre 500 et 2 500 bécassines sourdes.

Quatre départements disposent d'estimations suffisamment précises pour être présentées, dont le Nord où le tableau avoisine les 4 000 individus (*tableau 2*).

L'approche statistique complémentaire permet de souligner clairement l'importance du littoral de la Manche pour les prélèvements de cette espèce ainsi que le département de la Gironde et, dans une moindre mesure, la Loire-Atlantique, la Charente-Maritime et les Bouches-du-Rhône (*figure 2*).

La bécassine sourde n'est chassable que dans huit pays d'Europe, qui représentent environ 20 % de la superficie totale (*figure 3*). À partir des éléments disponibles – dont certains datent d'une quinzaine d'années –, les pays concernés prélèveraient plusieurs milliers d'individus (à l'exception de Malte). La France arriverait en tête, suivie de l'Irlande où le tableau annuel est estimé à un peu moins de 30 000 oiseaux (*tableau 3*). Suivent ensuite l'Italie, l'Espagne et le Portugal, qui prélèvent de 10 000 à 15 000 oiseaux chacun.

France et Irlande en tête des pays européens

En 2013-2014, environ 220 000 bécassines ont été prélevées dans notre pays. Pour l'essentiel, ces prélèvements concernent le quart nord-ouest et l'Aquitaine. Toutefois, il est incontestable que d'autres régions participent de façon non négligeable aux prélèvements nationaux ; mais les limites de l'enquête n'ont pas réussi à les faire émerger (CV supérieur à 30 %). C'est probablement le cas du Massif central, où les tourbières d'altitude accueillent des effectifs importants



▲ À l'échelle européenne, l'Irlande et la France se distinguent par l'importance de leurs prélèvements de bécassines, ce qui leur confère une responsabilité forte pour la gestion de ces espèces.

de bécassines en migration, et de la Camargue, particulièrement attractive grâce aux sansouires. Dans ces régions, de nombreux chasseurs s'intéressent aux bécassines ; mais leur proportion relative parmi l'ensemble des pratiquants demeure sans doute trop faible pour atteindre une estimation suffisamment précise du tableau de chasse, compte tenu de l'effort d'échantillonnage consenti par l'enquête et des taux de réponse obtenus.

Quoi qu'il en soit, la précision des estimations nationales des prélèvements de bécassines des marais et de bécassines sourde est satisfaisante (CV de 9 % et 19 % respectivement). La France et l'Irlande pourraient rassembler 80 % des prélèvements de bécassines des marais et 70 % des prélèvements de bécassines sourdes à l'échelle de l'Europe. Cette dernière espèce reste un gibier marginal sur le continent européen. Elle représente environ 20 % du

tableau total de bécassines. Ce ratio bécassine des marais/bécassine sourde se retrouve dans les données de prélèvements ONCFS/CICB/FNC (ONCFS/CICB/FNC, 2014). La comparaison de nos estimations avec celles des autres pays européens doit cependant être faite avec prudence, car rien ne garantit la fiabilité des autres résultats et certains pays ne fournissent pas d'estimation.

Malgré tout, les positions de leaders de la France et de l'Irlande paraissent pertinentes au regard des exigences écologiques de ces deux espèces, et confèrent à ces deux pays une responsabilité particulière dans leurs gestions cynégétiques à l'échelle de l'Europe.

Remerciements

Nous tenons à remercier Jean-Pierre Arnauduc (Fédération nationale des chasseurs) pour sa relecture attentive du manuscrit. ●

Bibliographie

- ▶ Aubry, P., Anstett, L., Ferrand, Y., Reitz, F., Klein, F., Ruetten, S., Sarasa, M., Arnauduc, J.-P. & Migot, P. 2016. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 2013-2014 – Résultats nationaux. *Faune sauvage* n° 310, supplément central : I-VIII.
- ▶ Christensen, T.K., Asferg, T., Madsen, A.B., Kahlert, J., Clausen, P., Laursen, K., Sunde P. & Haugaard, L. 2013. Jagttidsrevision 2014. Vurdering af jagtens bæredygtighed i forhold til gældende jagttide. *Videnskabelig rapport fra DCE – Nationalt Center for Miljø og Energi nr.66*. Aarhus Universitet, Institut for Bioscience. 108 p.
- ▶ Hirschfeld, A. & Heyd, A. 2005. Mortality of migratory birds caused by hunting in Europe: bag statistics and proposals for the conservation of birds and animal welfare. *Berichte zum vogelschutz* 42: 47-74.
- ▶ Kalchreuter, H. 2003. On the population status of the Jack Snipe (*Lymnocyptes minimus*). *Game & Wildlife Science* 20: 175-193.
- ▶ Macikunas, A. & Švažas, S. 2000. The Snipe in Lithuania: status and management objectives. Pp. 52-55, in: Kalchreuter, H (ed.). Fifth European Woodcock and Snipe Workshop – Proceedings of an International Symposium of the Wetlands International Woodcock & Snipe Specialist Group. 3-5 May 1998. Czepon, Poland. *Wetlands International Global Series No. 4, International Wader Studies 11, Wageningen, The Netherlands*.
- ▶ ONCFS/CICB/FNC. 2014. Rapport technique sur le suivi des populations de Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) faisant escale ou hivernant en France. Saison 2013-2014. 32 p.
- ▶ Parliamentary Secretariat for Agriculture, Fisheries and Animal Rights. Wild Birds Regulation Unit. 2014. *Carnet de Chasse 2014 Report*. Malta.
- ▶ Pedersen, H.C., Follestad, A., Gjershaug, J.O. & Nilsen, E. 2016. Statusoversikt for jaktbart småvilt. *NINA Rapport Nr 1178*. Norsk institutt for naturforskning (NINA), Trondheim, januar 2016.